



DEMANDE D'EXPLICATION



le recours systématique aux demandes d'explication et ses conséquences sur les conditions de travail des personnels

La CGT Pénitentiaire souhaite attirer l'attention sur le recours de plus en plus systématique aux demandes d'explication au sein du Centre pénitentiaire Sud Francilien.

Une demande d'explication n'est pas un acte anodin, elle constitue **le point de départ potentiel d'une procédure disciplinaire** et peut avoir des conséquences importantes sur un agent.

À ce titre, **son utilisation devrait demeurer exceptionnelle, motivée et précédée d'une vérification** objective des faits.

Or, nous constatons que de nombreuses demandes d'explications **sont désormais remises sans qu'un échange préalable n'ait eu lieu avec l'agent concerné, sans qu'il ait été entendu**, et parfois sans que la réalité des faits reprochés ait été sérieusement vérifiée.

À titre d'exemple, un officier remet une demande d'explication à une surveillante à laquelle il était reproché d'avoir quitté son bâtiment dix minutes avant la fin de son service, **mentionnant comme témoins un collègue et le PCI sans qu'aucun CRP ne soit joint à la DE**.

Dans un autre dossier, une demande d'explication a été adressée à un agent **pour un incident survenu à 14 h 05, alors que celui-ci avait quitté son poste aux alentours de 12 heures**.

Convoquer des agents pour des demandes d'explications aussi pitoyables **qui ne respectent en rien le guide du ministère de la justice en la matière** devrait mettre la direction dans l'embarras.

Ce type de situation interroge inévitablement sur la rigueur des vérifications effectuées avant l'engagement d'une telle procédure.

Nombre de ces situations auraient pu être résolues **par un simple échange verbal**, permettant d'obtenir les explications nécessaires sans placer immédiatement les agents dans une logique disciplinaire.

Les surveillants pénitentiaires exercent déjà une profession particulièrement éprouvante, ils sont régulièrement confrontés à **des violences physiques, des violences psychologiques, à des comportements d'intimidation ainsi qu'à une charge mentale importante**.

À l'aube de l'ouverture du QLCO, chacun sait que les conditions d'exercice risquent de devenir encore plus difficiles, **non seulement pour les personnels qui y seront affectés, mais également pour l'ensemble des personnes travaillant dans l'établissement**, les récents événements de Condé sur Sarthe ne peuvent que laisser présager le pire.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable que l'encadrement privilégie **le dialogue, la confiance et l'accompagnement** plutôt qu'une multiplication des procédures disciplinaires.

L'autorité ne se mesure pas au nombre de demandes d'explications distribuées, mais **à la capacité d'un encadrement à prévenir les difficultés, à écouter les personnels et à traiter les situations avec discernement.**

Cette pratique contribue à instaurer un climat de défiance, de pression psychologique et de démotivation.

Elle est de nature à **détériorer davantage les conditions de travail et participe au mal-être des personnels.**

Il est difficile de prétendre lutter efficacement contre l'absentéisme lorsque **les méthodes de management employées sont elles-mêmes l'une des causes.**

La CGT Pénitentiaire souhaite que les demandes d'explication retrouvent leur vocation première : **un outil exceptionnel destiné à faire la lumière sur des faits établis, et non un moyen de mettre des coups de pression aux personnels.**

Avant toute remise d'une demande d'explication, **un échange avec l'agent concerné devrait systématiquement être privilégié** afin de vérifier les faits et, lorsque cela est possible, de résoudre la situation de manière apaisée.

La CGT Pénitentiaire invite donc la Direction à **engager une réflexion sur ces pratiques, à faire un rappel aux règles déontologique dans l'intérêt du climat social, du respect dû aux personnels** et du bon fonctionnement du Centre pénitentiaire Sud Francilien.

Le 20 Juillet 2026

Le Bureau local CGT